

**Avis Schéma Régional Biomasse****Intervention de Samantha SAUGERA au nom des groupes CGT et FSU**

Dans le cadre de la transition énergétique et d'une économie circulaire le Schéma Régional Biomasse vise une mobilisation accrue des ressources en biomasse-énergie dans le mix énergétique national (« qu'il s'agisse de biomasse solide, de biocarburants ou de biogaz » comme le précise la loi), « en cohérence avec le Plan régional de la forêt et du bois (PRFB) et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne ».

La biomasse est considérée comme une source d'énergie permettant la lutte contre le réchauffement climatique, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, car le bilan carbone est nul (CO₂ émanant de la combustion des végétaux pratiquement équivalent au CO₂ absorbés par ces végétaux pendant leur croissance).

En complément des énergies fossiles telles que le pétrole ou le gaz, l'énergie biomasse peut constituer une énergie renouvelable à condition d'avoir une gestion durable avec une filière forestière locale organisée et structurée. L'efficacité de la filière doit être garantie par le remplacement régulier des végétaux en quantité au moins équivalentes pour absorber le CO₂ émis. A cet effet, il est nécessaire de redonner à l'ONF un rôle central en matière de gestion forestière en dehors de toute approche de rentabilité purement financière.

Si la valorisation énergétique de la biomasse peut permettre de contribuer à l'objectif que s'est fixé la France en matière de développement des énergies renouvelables, il ne faut pas sous-estimer que cela se heurte à de nombreux problèmes d'organisation et d'investissement de la filière particulièrement en Région PACA.

C'est pourquoi les groupes CGT et FSU considèrent que les différentes filières d'énergies renouvelables, dont la biomasse, nécessitent une maîtrise publique pour assurer la cohérence de leur développement et un niveau de soutien raisonnable.

La transition énergétique ne sera un succès qu'avec un service public répondant aux besoins de la Nation, avec un mix énergétique qui intègre de véritables filières industrielles, pourvoyeuses d'emplois durables (près de 96000 pour la seule filière bois énergie) et de garanties collectives de haut niveau. Dimension emploi totalement absente du Schéma régional Biomasse comme le regrette l'avis du CESER.

La mobilisation des acteurs publics tels que la Caisse des dépôts ou la BPI en faveur du financement est également nécessaire comme le relève l'avis du CESE sur le Financement de la transition écologique et énergétique.

Mais l'utilisation de la biomasse ne se limite pas à la production d'énergie électrique. Elle concerne aussi l'utilisation des biodéchets, la méthanisation, les matériaux biosourcés, les biocarburants, etc... C'est pourquoi la biomasse ne peut être cantonnée à l'utilisation des ressources forestières.

L'enjeu autour du traitement et de la valorisation des Déchets Non dangereux (DND), notamment ceux d'origine organique, est également à pointer. Dans l'attente d'une réelle valorisation de ces déchets en circuits courts, il nous semble nécessaire de développer leur utilisation en faveur de la production d'énergie.

Sur ces aspects, les groupes CGT et FSU tiennent à attirer l'attention sur les risques liés aux biocarburants qui viennent en concurrence avec l'agriculture à vocation alimentaire et ne peuvent constituer une solution alternative satisfaisante au pétrole. Ils peuvent même constituer à terme un risque pour la satisfaction

des besoins alimentaires des populations de la planète comme le souligne justement l'avis.

Par contre, l'utilisation de la biomasse peut contribuer à une évolution positive des pratiques agricoles. En effet, la terre a un fort potentiel de séquestration de CO₂. De ce fait, le remplacement des engrais chimiques par des apports organiques peut constituer une piste notamment par l'utilisation du bois ramifié stratifié (BRF) issu de l'élagage et des débroussailllements ainsi que des résidus issus du bio-méthane ou des stations d'épuration. Cette perspective permettrait à la fois de séquestrer du CO₂, de limiter l'utilisation d'engrais nocifs et de progresser vers une alimentation plus saine.

Les groupes CGT et FSU voteront l'avis.

